



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2020

RÉSOLUTIONS 2020-14 À 2020-16 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **6 février 2020** à 16 heures 30, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et usager du transport adapté
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Mme	Josée Roy	directrice principale, Exploitation
Me	Marie-Noëlle Legault	conseillère juridique

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M. Guy Picard agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier, Mme Sandra El-Helou et M. Michel Reeves avaient motivé leur absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2020

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-14 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2020.

SERVICES CIBLÉS EN GESTION DE PROJETS - AGRANDISSEMENT PHASE IV - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MACOGEP INC. (2020-MC-02)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour des services ciblés en gestion de projet – Agrandissement phase IV;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise MACOGEP INC., aux montants ci-après mentionnés;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-15 d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour des services ciblés en gestion de projet – Agrandissement phase IV, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise MACOGEP INC., aux montants ci-après détaillés, toutes taxes exclues;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Description		Prix en \$ CAD (TPS et TVQ exclues)
Volet 1 – Identification et analyse de mesures permettant de favoriser le respect de l'échéancier de l'agrandissement de la phase IV (forfaitaire) :		19 450.00 \$
Volet 2 – Analyse préliminaire des risques (forfaitaire) :		19 230.00 \$
Volet 3 – Rédaction des cahiers de charges techniques pour les études et mandats requis pour l'élaboration des plans et devis (budgétaire à tarif horaire moyen) (130.00\$ / hr. x 300 heures) :		39 000.00\$
PRIX TOTAL :		77 680.00\$

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-16 de lever l'assemblée à 16h34.

Eric Morasse, président

Guy Picard, directeur général,
agissant à titre de secrétaire